



L'essentiel &amp; plus encore

## Info stat

# Les retraites du régime des salariés agricoles en 2014

Bagnole, le 1<sup>er</sup> octobre 2015

### Bilan démographique et financier

**En 2014, en France métropolitaine, 121 804 personnes ont liquidé leur retraite au régime des salariés agricoles.**

**Fin 2014, 2,5 millions de personnes bénéficient d'une retraite auprès du régime des salariés agricoles. Cette population augmente de + 0,3 % en un an sous l'effet de la prise en compte des bénéficiaires du versement forfaitaire unique, percevant leur retraite sous forme de rente, en tant que pensionnés salariés agricoles.**

**Les retraités ayant validé plus de 150 trimestres dans le régime des salariés agricoles perçoivent une pension annuelle moyenne de 12 739 euros bruts ; montant en progression de + 1,1 % en un an.**

### Plus de 121 000 personnes ont liquidé leur retraite au régime des salariés agricoles en 2014

En 2014, 121 804 personnes ont liquidé leur retraite au régime des salariés agricoles, soit – 11,7 % en un an. Ce recul s'explique par un effet de base : en 2013, le nombre d'attributions de retraite a augmenté suite à l'évolution législative du minimum contributif et à l'arrivée à l'âge légal de départ à la retraite de la génération 1952.

En 2014, la génération 1953, pour laquelle un décalage de 14 mois de l'âge légal était prévu, arrive dans les effectifs de nouveaux retraités.

Les titulaires de droits personnels représentent 74,8 % de l'ensemble de nouveaux retraités. L'âge moyen des nouveaux retraités de droits propres est de 61 ans et 10 mois, en augmentation de 5 mois en un an.

Parmi les nouveaux retraités, 30 753 personnes bénéficient d'une retraite de droit dérivé, effectif en baisse de -10,6% en un an.

Les nouveaux retraités ayant validé plus de 150 trimestres dans le régime des salariés agricoles perçoivent une pension annuelle moyenne de 13 867 euros bruts.

### Le nombre de retraités salariés agricoles est en légère augmentation

Fin 2014, 2,5 millions de retraités relèvent du régime des salariés agricoles. Cet effectif augmente de + 0,3 % par rapport à fin décembre 2013 sous l'effet de la prise en compte des bénéficiaires du versement forfaitaire unique, percevant leur retraite sous forme de rente, en tant que pensionnés salariés agricoles. La population de retraités est majoritairement féminine et représente 50,8 % du nombre total de retraités. L'âge moyen des bénéficiaires d'une retraite est de 75,3 ans. En moyenne, les retraités femmes sont âgés de 76,8 ans, tandis que les hommes ont un âge moyen de 73,9 ans.

**MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse**

Géraldine Vieuille

01.41.63.72.41

[vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr](mailto:vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr)

Les Mercuriales

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnole Cedex

1/2

Les titulaires de droits personnels représentent 1 920 019 personnes, soit 76,7 % de l'ensemble de retraités. Les retraités cumulant des droits propres et des droits de réversion sont au nombre de 160 152, soit 6,4 % de l'ensemble de retraités. Le nombre de retraités qui perçoivent uniquement des droits dérivés est de 583 497, soit 23,3 % de l'effectif total.

La durée de carrière accomplie par les salariés dans le régime agricole est en moyenne de 37 trimestres. Parmi les retraités du régime des salariés agricoles, 92,3 % sont polypensionnés.

Seuls 96 998 retraités ont validé plus de 150 trimestres au régime des salariés agricoles. Cet effectif est en augmentation de + 3,4 % en un an. Cette hausse s'explique principalement par l'arrivée des retraités à carrière complète ayant bénéficié d'un départ anticipé à la retraite, plus nombreux qu'au 31 décembre 2013.

### **La pension annuelle moyenne des retraités ayant validé plus de 150 trimestres dans le régime des salariés agricoles augmente de + 1,1 % en un an**

Au 31 décembre 2014, les retraités ayant validé plus de 150 trimestres dans le régime des salariés agricoles perçoivent une pension annuelle moyenne de 12 739 euros bruts ; montant en progression de + 1,1 % en un an.

La pension annuelle moyenne des retraités salariés agricoles est de 2 284 euros bruts, en baisse de 0,5 % en un an. Cette diminution est le résultat du mode de paiement, en rente, des pensions de VFU. Par leur montant faible, elles contribuent à faire baisser la retraite annuelle moyenne de l'ensemble des retraités.

La pension moyenne des retraités au régime des salariés agricoles est proportionnelle à la durée de carrière. Les retraités polypensionnés ont une durée de carrière moyenne de neuf ans dans ce régime et perçoivent une retraite annuelle moyenne de 2 412 euros bruts.

#### **Définitions :**

**Droit personnel ou droit propre** : droit acquis par un assuré du fait de ses propres cotisations.

**Droit de réversion ou droit dérivé** : avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.

**Montants de pensions** : somme des montants de pensions de droit propre, de réversion et des avantages complémentaires.

**Versement Forfaitaire Unique** : Lorsque le montant annuel de la retraite est inférieur à un montant fixé annuellement, la retraite n'est pas servie mensuellement mais fait l'objet d'un versement unique sous forme de rente égal à 15 fois le montant annuel de la retraite. La dérogation temporaire au principe du versement forfaitaire unique prévue aux articles L.351-9 et R.351-26 du code de la sécurité sociale (lettre ministérielle du 26/04/2013) a un impact sur les effectifs de droits personnels et sur l'ensemble des retraités. En effet, les VFU étaient habituellement comptabilisés une seule fois au moment du paiement du versement unique. Depuis le troisième trimestre 2013, ils font partie intégrante du stock de retraités.

<b>MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse</b>		
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	<a href="mailto:vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr">vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr</a>
Les Mercuriales		<a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex	2/2